

**A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les Maires des 75 communes de la  
Communauté d'agglomération du  
Bassin de Bourg-en-Bresse**

Réf. : 2018/01126

Affaire suivie par :

Direction Transports et Mobilités

**Objet : Transports scolaires – rentrée 2018/2019**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, la compétence transport du Département est transférée à la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B).

La CA3B aura ainsi en charge la gestion de nouvelles lignes de transports internes au territoire, en complément des lignes déjà gérées par Bourg-en-Bresse Agglomération.

Ainsi, les 2 lignes régulières, 115 et 150, seront gérées par la CA3B, ainsi que 144 circuits scolaires supplémentaires.

Au total, près de 12 000 scolaires seront transportés par la Communauté d'agglomération à la rentrée 2018/2019. Aussi, par ce courrier, nous souhaitons vous informer des changements et nouveautés de gestion et d'organisation mis en œuvre par la CA3B.

La Communauté d'agglomération a fait le choix de confier à CarPostal, exploitant du réseau de transports en commun TUB, la commercialisation de tous les titres de transports.

Ainsi, pour toutes souscriptions d'un abonnement de transport scolaire d'un élève résidant et étudiant sur une des 75 communes de la CA3B, les renseignements et inscriptions se font via CarPostal sur le site Internet [www.tub-bourg.fr](http://www.tub-bourg.fr) rubrique Transports Scolaires ou par téléphone au 04 74 45 05 06.

Parmi les nouveautés d'inscription pour la rentrée 2018/2019, les familles ont le choix entre deux abonnements :

→ **L'abonnement limité gratuit valable pour 1 aller-retour par jour scolaire (frais de dossier de 20 €)**. L'élève doit remplir les conditions suivantes :

- Etre domicilié sur une des 75 communes de la CA3B
- Etre scolarisé en maternelle, primaire, collège ou lycée jusqu'à la terminale, dans un établissement situé sur le territoire de la CA3B.

**Nouveauté 2018** : à compter du 15 juin 2018, les familles inscriront leurs enfants en ligne sur la plateforme [www.tub-bourg.fr](http://www.tub-bourg.fr) et recevront le titre de transport à domicile. Les écoles ne feront plus la distribution des cartes de transport.

.../...



→ **L'abonnement illimité moins de 18 ans à 121 € (hors frais de carte)**, pour voyager librement et toute l'année sur l'ensemble des lignes de transport du périmètre de la CA3B.

**Nouveauté 2018** : les familles souscrivent à cette formule sur le site [www.oura.com](http://www.oura.com).

A noter que depuis janvier 2018, le réseau TUB est équipé de la billettique OÙRA!  
Dorénavant, pour avoir accès aux services scolaires, les élèves seront munis d'une carte OÙRA! sans contact chargée d'un titre de transport.

Pour de plus amples informations, nous vous joignons la brochure distribuée aux usagers et aux établissements scolaires du territoire. Nous vous informons que l'ensemble des collèges et lycées du territoire sont contactés pour échanger sur les nouvelles modalités d'inscription de la rentrée scolaire. De même, les écoles sont informées par mail pour une meilleure communication auprès des CM2, futurs 6<sup>ème</sup>.

En pièce jointe également, nous vous transmettons un tableau récapitulatif des nouveaux horaires souhaités par les communes dans le cadre de la mise en place de nouveaux rythmes scolaires (4 jours d'école par semaine).

Sur ce sujet, un travail a été mené par les services du Département (en lien avec la CA3B) pour étudier l'impact des changements d'horaires sur l'organisation et le financement du transport, pour ce qui concernent les futurs circuits transférés à la CA3B.

Pour les communes concernées, nous vous invitons à prendre connaissance de ce tableau et de nous indiquer par mail ([deplacements@ca3b.fr](mailto:deplacements@ca3b.fr)) ou courrier si ces horaires correspondent bien à vos demandes et accords.

La CA3B est en contact avec les services de la DSDEN de l'Ain (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) pour valider ces horaires en lien avec la politique transport communautaire. Afin de préparer la Commission de la DSDEN du 26 juin prochain, nous souhaitons nous assurer de l'accord de toutes les communes concernées.

Enfin, par ce courrier, nous sollicitons chacun et chacune des Maires afin de nous faire remonter certaines particularités ou organisations propres à votre commune, qu'il convient de porter à la connaissance des services de la CA3B ([deplacements@ca3b.fr](mailto:deplacements@ca3b.fr)).

Les services de la CA3B restent à votre disposition pour toutes questions relatives à l'organisation des transports scolaires sur votre commune.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

*Cordialement,*

**Le Conseiller délégué,**

**Le Vice-Président,**

**Alain BINARD**  
Chargé des transports scolaires

**Le Conseiller délégué**

**Guillaume FAUVET**  
Délégué aux transports et  
aux mobilités

